

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DROIT DE RÉSILIATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - (N° 1660)

## AMENDEMENT

N ° AS40

présenté par

M. Borowczyk, M. Pietraszewski, Mme Bagarry, M. Belhaddad, Mme Bourguignon,  
Mme Brocard, M. Chiche, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Marc Delatte, Mme Dufeu, Mme Fabre,  
Mme Fontaine-Domeizel, Mme Gaillot, Mme Grandjean, Mme Iborra, Mme Janvier,  
Mme Khattabi, M. Laabid, Mme Lazaar, Mme Lecocq, Mme Limon, M. Maillard, M. Mesnier,  
Mme Peyron, Mme Pitollat, Mme Rist, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, M. Taché,  
Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, Mme Vanceunebrock, Mme Vidal,  
Mme Vignon, M. Véran, Mme Wonner, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en  
Marche

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.